

EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	10
Votants	11
absents	05
Procurations	01

<b>L'an Deux Mil vingt quatre</b> <b>Le 25 Mars à 18h30</b> Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire. Date de Convocation du Conseil Municipal : <b>15 mars 2024</b> <b>PRESENTS:</b> Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAU Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. DECLE Sébastien. CONTAMINE David. PERTUIS Martine. <b>ABSENTS :</b> EYSSARTIER Jennifer. FALLEAU Geneviève. DELACOTE Aurélie. MARY Sophie. <b>PROCURATIONS:</b> FALLEAU Geneviève à FORT Sylvette <b>SECRETAIRE DE SEANCE :</b> Mme REBEYROL Elodie a été élue.
--

**OBJET : Devis reliures communales**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le code de la commande publique,  
Vu le décret 2010-783 du 11/07/2010 sur la tenue des registres administratifs,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités ont l'obligation de faire relier tous les actes (état-civil, délibérations, arrêtés, cadastre). Ces reliures doivent répondre à certaines exigences techniques, précisées dans la circulaire interministérielle du 14 décembre 2010.

A cette fin, deux entreprises ont été sollicitées pour étudier les reliures suivantes :

Opération	Libellé	Année	Unité	Reliure du Limousin	Atelier du patrimoine
				Tarifs H.T.	
Reliure	Registre naissances	2013-2022	42 feuillets	168,00 €	177,00 €
Reliure	Registre des mariages	2013-2022	48 feuillets	168,00 €	177,00 €
Reliure	Registre des décès	2013-2022	129 feuillets	196,00 €	220,26 €
Restauration	Registre naissances	1934-1942		396,00 €	390,46 €
Restauration	Atlas cadastral 1812		21 planches	3 024,00 €	4 691,14 €
Numérisation	Atlas cadastral 1812			312,00 €	
				<b>4 264,00 €</b>	<b>5 655,86 €</b>

Observation : numérisation incluse dans le tarif de l'Atelier du patrimoine

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **VALIDE** la proposition de l'entreprise Reliure du Limousin pour la somme de 4 264,00 € H.T.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20240325-2024-029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024  
Publication : 27/03/2024

HAUTEFORT le 26/03/2024

LE MAIRE,  
Jean Louis PUJOLS

